

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-525 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale de l'Oise,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France du 17 septembre 2020 autorisant la cession des lots de copropriété n°30 et 31 de l'ensemble immobilier sis 240 rue Marcel Dassault à Beauvais,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Philippe ENJOLRAS, Président de la CCI locale de l'Oise, et en cas d'empêchement à Monsieur Laurent DELAVENNE, Directeur Exécutif de la CCI locale de l'Oise, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente au profit de la société MEDISIS des lots de copropriété n°30 et 31 de l'ensemble immobilier sis 240 rue Marcel Dassault à Beauvais, sur les parcelles cadastrées A 199 et A 203, pour un montant de 50 000 € HT/HD (cinquante mille euros hors taxes et hors droits), et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 19 mars 2021

Philippe HOURDAIN
Président

